



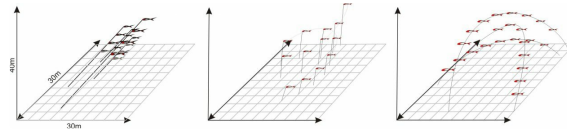
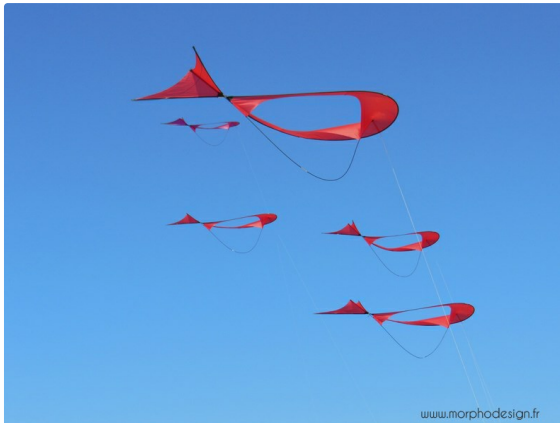
Annexe 3 : Le Banc de Poissons (cerf-volant)

- 10 à 20 appareils
- Déploiement, réglage : 45 minutes
- Surface au sol : 1000 m²
- Hauteur de vol : 10 m à 50 m.
- Vent optimal : de 1 à 5 Bft (Fonctionnement esthétique de l'ensemble)

Pour 1 appareil seul :

La retenue au sol est assurée par un piquet aluminium (papillon) rasant le sol et planté de 30cm, ou bien, par un sac de sable (ou autre) de 5kg à 15kg. La liaison à l'appareil est faite par une ligne de bridage en Dyneema (polyéthylène) et inclinée d'environ 30° à 80°.

L'installation peut être faite par des trains de plusieurs appareils sur la même ligne ou bien en arches de plusieurs appareils par 2 points de retenue. Elle peut être associée à l'installation « Les Arches d'O ».



Sécurité zones de vol

Alain Micquiaux assure ses propres ancrages et le balisage visuel des lignes tendues. Les lignes utilisées sont en fibre polyéthylène et/ou polyester.

Les zones de vols sont libres de tout autres aéronefs afin de rendre l'installation lisible pour le public et de limiter les ruptures de lignes provoquées par des tiers. S'il le juge nécessaire, l'organisateur peut effectuer à ses moyens, le balisage de la zone d'installation par des piquets d'une hauteur maximum de 50 cm (hors sol) et un balisage de couleur blanche (ou assimilée). En zone non balisée, chaque ligne est marquée à 70 cm du sol par un ruban rouge.